

Membres :	16
En exercice :	16
Présents	12
Absents	04
Procurations	0
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf et le 8 novembre à 19h Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 octobre 2019

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René Christian, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusés : GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie,

Absent : CODEX Joël,

M RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.



Objet: VENTE D'UN BIEN COMMUNAL – LEGS DES BIENS DE FEU M. PEYSONNEL commune déléguée ARBIGNIEU :

Monsieur le Maire explique que :

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la Commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil Municipal délibère au vue de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.

Considérant que les biens de M. PEYSONNEL Paul ont fait l'objet d'un legs à la Commune d'Arboys en Bugey, dont acte en l'étude de Maître Stéphane MENARD au Chesnay-Rocquencourt (78) en date du 14 mai 2019 et contenant la délivrance de legs et attestation immobilière.

L'estimation des biens a été faite, comme le confère l'acte, pour une valeur de 196.162,20 €.

Considérant que cette propriété peut être fractionnée lors d'une vente, et qu'il convient de faire établir une cohérence sur l'objet et son estimation propre.

Dans cet esprit, Monsieur le Maire informe son Conseil qu'il a pris attache auprès de l'agence immobilière BUGEY IMMOBILIER à cet effet.

Considérant la délibération en date du 4 octobre dûment validée par le Conseil Municipal en acceptation des mandats signés par Monsieur le Maire.

S'agissant des deux mandats suivants :

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

- Mandat concernant une maison de village et tènement, située chemin des terres thoy 01300 Arboys en Bugey, s'agissant des parcelles 447, 446 et 453 constituant le LOT A (dont plan proposé au Conseil) pour une valeur de 65.000 €
- Mandat concernant les parcelles 337 et 327 pour une valeur de 1300 €

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal

Que ces biens ont trouvé acquéreurs aux prix indiqués et précise que les frais d'agence sont inclus dans le prix de vente :

- . 5000 € TTC compris dans le prix de 65000 € - soit **net vendeur de 60000 € pour la Commune**
- . 300 € TTC compris dans le prix de 1300 € - soit **net vendeur de 1000 € pour la Commune**

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de ces biens communaux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

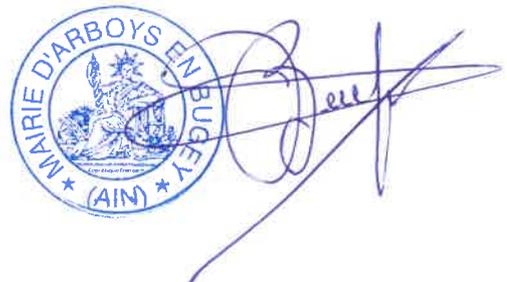
DECIDE à la majorité des présents, d'accepter les ventes définitives, fruit du legs de M. PEYSONNEL Paul situés sur la Commune d'ARBOYS EN BUGEY.

AUTORISE Monsieur le Maire, à faire signer tous les documents inhérents à ces ventes.

Dit que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Charles BERGER.



The image shows the official circular stamp of the Commune d'Arboys en Bugey (AIN) with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Berger'.